

Action n°17	Intégrer la problématique des insectes pollinisateurs sauvages dans la gestion des dépendances vertes des infrastructures et des terrains industriels
Axe de travail	Gestion, conservation et protection
Objectif	Encourager des pratiques de gestion des terrains sans usage ou rattachés aux infrastructures de transport ou d'énergie ou appartenant à des entreprises industrielles, en faveur des insectes pollinisateurs sauvages
Échelle de l'action	Nationale et régionale
Calendrier	2016-2020
Contexte	<p>Les espaces concernés sont les bords de route (appelés également « dépendances vertes »), les friches industrielles et terrains en attente d'affectation, les voies vertes, les réaménagements d'exploitations de carrières, les réseaux de transports de gaz, d'électricité, ferrés, les aérodromes, les emprises non affectées de zones d'activités économiques, etc.</p> <p>Cette partie non agricole du territoire joue un rôle important de réservoirs de diversité, de connexions écologiques effectives ou potentielles et de milieux de substitution (zones urbaines, espaces industriels), parfois temporaires, dans un contexte général de fragmentation des paysages.</p> <p>L'entretien de ces espaces peut avoir des objectifs spécifiques bien définis (sécurité aérienne pour les pistes ULM, sécurité routière pour les bords de route, etc.). Cependant, une gestion adéquate peut faire de ces espaces des milieux intéressants pour les insectes pollinisateurs sauvages.</p> <p>Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie s'est engagé en 2010 dans la mise en place d'une démarche expérimentale visant à examiner les possibilités de rendre les accotements et dépendances vertes du réseau routier national (RRN) plus attractifs aux insectes pollinisateurs. Une expérimentation de gestion différenciée des accotements et dépendances vertes a été menée durant trois ans sur plus de 250 km du RRN répartis dans toute la France.</p>
Description	<p>Il s'agit en premier lieu de répertorier les gestionnaires d'espaces privés et publics susceptibles de mettre en œuvre des actions en faveur des pollinisateurs, ou les terrains particulièrement propices à la restauration des espèces pollinisatrices.</p> <p>Il faut concrètement intégrer la problématique dans la gestion des dépendances vertes des infrastructures et des terrains industriels, les pratiques à encourager peuvent globalement être celles listées pour les actions 13 et 14, adaptées à ces espaces non agricoles, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir toute action ou politique visant à supprimer ou réduire l'utilisation de pesticides telle que la gestion différenciée, les méthodes non chimiques de lutte contre les adventices, le fauchage différé, la réduction du désherbage, etc. ▪ Augmenter la ressource florale pour les insectes pollinisateurs sauvages, ▪ Favoriser l'expression des cortèges floristiques indigènes. ▪ Pour la mise en œuvre de la gestion différenciée, trouver un équilibre permettant de ne pas favoriser l'expansion de plantes indésirables dans les cultures, en évitant la montée à graines de ces plantes en bordures de champs. <p>Il s'agit aussi de favoriser la création d'habitats (sol nu ou écorché) pour favoriser la nidification des espèces terrioles.</p> <p>Il faut également valoriser les expériences (traitements d'attente en faveur des insectes pollinisateurs sauvages) menées par l'Établissement Public Foncier du Nord et du Pas-de-Calais.</p> <p>L'expérimentation réalisée par le MEDDE sur le réseau routier national non concédé met en lumière les bénéfices tirés de la fauche tardive et de l'implantation de mélanges fleuris sur les dépendances vertes. Les résultats de cette expérimentation se traduisent par les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ communiquer sur l'intérêt de la fauche tardive pour les pollinisateurs ; ▪ généraliser progressivement la fauche tardive sur le réseau routier national non concédé lorsque les conditions de santé et de sécurité le permettent et accompagner les DIR dans sa mise en œuvre ; ▪ encourager, dans le cadre de chantiers comprenant l'aménagement de dépendances vertes, l'expression des banques de graines du sol si possible, sinon rendre systématique la mise en place de semis de mélanges de fleurs sauvages et d'arbustes garantis d'origine locale favorables aux insectes pollinisateurs ; ▪ encourager d'autres gestionnaires d'infrastructures à s'engager dans une démarche d'entretien des dépendances vertes favorable aux pollinisateurs ; ▪ évaluer les impacts socio-économiques des pratiques favorables aux pollinisateurs sur les accotements et dépendances vertes.

Action n°17 (suite)	Intégrer la problématique des insectes pollinisateurs sauvages dans la gestion des dépendances vertes des infrastructures et des terrains industriels
Description (suite)	<p>Plus généralement, les gestionnaires d'infrastructures sont encouragés à mettre en place ou à expérimenter, quand cela est possible, la fauche suivie de l'exportation du foin car cette modalité favorise une flore moins banale, voire rare et remarquable, avec une diversité florale propices aux insectes.</p> <p>PDDA, PNA Pies-grièches, PNA Chiroptères</p> <p>Il faut par ailleurs vérifier la non toxicité et le non-impact des espèces horticoles introduites et utilisées (Tilleul argenté <i>Tilia tomentosa</i>, Saule roux <i>Salix atrocinerea</i>, en Aquitaine, Onagre rose <i>Oenothera speciosa</i> qui piège le Moro-sphinx <i>Macroglossum stellatarum</i>, etc.) vis-à-vis des insectes pollinisateurs sauvages et bannir toutes celles qui posent problème.</p>
Action(s) associée(s)	2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 18, 19 PDDA, PNA Outarde canepetière
Indicateurs de résultats	<p>Nouvelles surfaces de friches industrielles et terrains en attente d'affectation intégrées chaque année</p> <p>Kilomètres de routes intégrés</p> <p>Surfaces d'espaces verts intégrés</p> <p>Nombre et surfaces de ZAE intégrés</p> <p>Surface du réseau routier national gérée en faveur des pollinisateurs sauvages</p>
Évaluation financière	
Pilote de l'action	Animateur du PNA et structures souhaitant déployer l'action
Partenaires potentiels	Associations naturalistes, Conservatoires botaniques nationaux, Conservatoires d'espaces naturels, Association des Départements de France, Association des Régions de France, Association nationale des élus du littoral, RFF, VNF, CEREMA, MEDDE, Établissement Publics Fonciers, collectivités territoriales, entreprises, Ministère de la Culture, Direction générale de l'aviation civile, Chambres de commerce et d'industrie, UNICEM, DGITM/DIT du MEDDE (réseau routier national), Union nationale des CPIE, Club des infrastructures linéaires et biodiversité, Fédérations de chasse

Mesure phare : Généraliser le fauchage tardif et les jachères fleuries sur les accotements routiers (12 000 km)

Une expérimentation de trois ans sur le fauchage tardif des dépendances vertes du réseau routier national non concédé (six directions inter-départementales des routes, sur plus de 250 km de réseau routier) a permis de confirmer le retour de 30 % d'insectes pollinisateurs de plus. La production florale étant beaucoup plus abondante lors d'un fauchage tardif, particulièrement entre mai et juillet, les insectes pollinisateurs sont attirés par cette augmentation des ressources alimentaires.

Action

Le MEDDE généralise ces pratiques sur l'ensemble du réseau routier national non concédé. Les autres gestionnaires ont été sollicités pour en faire autant (Réseau ferré de France, Voies navigables de France, conseils généraux, etc.). Voir la brochure « Les accotements routiers au service de la biodiversité ».